

Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines - CICA



Communiqué

Ces derniers jours, la Cour constitutionnelle de la République Centrafricaine a été la cible d'attaques et de menaces proférées contre ses juges et sa présidente, ainsi que des tentatives de porter atteinte à son indépendance. Elle a fait aussi l'objet de la volonté du Gouvernement de faire partir, la Présidente, en retraite, en raison des dernières décisions prises par la Cour, et qui s'apparenterait à une mesure disciplinaire alors que les juges sont inamovibles.

Devant cette situation, la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines dont la Cour constitutionnelle de Centrafrique est membre fondateur, tient lieu de marquer un soutien indéfectible aux juges constitutionnels et à leur tête Mme le Pr. Danièle DARLAN, et leur exprime sa solidarité et rappelle que l'inamovibilité des juges est un principe fondamental relatif à l'indépendance de la magistrature.

Fait à Luanda, le 22 octobre 2022.



contact@cica-conf.org

+213 23 25 38 36

www.cica-conf.org



<http://www.cica-conf.org/fr/contact/>

+213 21 92 28 41